

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 65  
Reçu en Préfecture le : 12/03/2025  
ID Télétransmission : 033-213300635-20250311-141073-DE-1-1

Date de mise en ligne : 13/03/2025

certifié exact,

**Séance du mardi 11 mars  
2025  
D-2025/65**

**Aujourd'hui 11 mars 2025, à 14h05,**

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

**Monsieur Pierre HURMIC - Maire**

Suspension de séance de 18H42 à 19H00

**Etaient Présents :**

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Madame Léa ANDRE, Monsieur Maxime PAPIN, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Nathalie DELATTRE, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Monsieur Philippe POUTOU, Madame Magali FRONZES,

Monsieur Nicolas PEREIRA présent à partir de 14H40, Madame Isabelle ACCOCEBERRY présente à partir de 16H35, Madame Camille CHOPLIN présente jusqu'à 17H30, Madame Tiphaine ARDOUIN présente jusqu'à 18h00, Madame Nathalie DELATTRE présente jusqu'à 18H00 et Monsieur Jean-Baptiste THONY présent sauf de 16H30 à 18H30.

**Excusés :**

Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Charlee DA TOS, Monsieur Maxime ROSSELIN, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES, Madame Myriam ECKERT,

## **Engagement de renouvellement de la Convention Territoriale Globale en 2025. Adoption. Autorisation**

Madame Fannie LE BOULANGER, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du schéma communal des solidarités : « Bordeaux terre de solidarités », la Ville de Bordeaux ambitionne de porter une politique des solidarités centrée sur les besoins de l'ensemble de ses habitants et adaptée à l'évolution des territoires autour de 2 grands axes : l'accès aux droits et l'épanouissement personnel et citoyen. Dans ce contexte, la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Gironde sont inscrits dans une démarche de conventionnement territorial global

La dernière Convention Territoriale Globale (CTG) a été signée le 28 décembre 2021. Cette convention définit un cadre de coopération partenariale qui tend, autour des valeurs de justice sociale à améliorer le service rendu à l'ensemble des Bordelaises et Bordelais plus particulièrement aux familles, aux enfants et aux jeunes. Elle est co-construite avec les partenaires du territoire et vise à associer les habitants dans la phase d'évaluation des besoins et des actions.

La CTG comporte 3 grands enjeux opérationnels : l'optimisation de la coordination des politiques publiques locales, la garantie d'un meilleur accès à l'ensemble des ressources existantes et le développement d'une offre adaptée à l'évolution des besoins.

La convention 2020 – 2024 a été articulée autour de 5 axes stratégiques :

- 1) Accompagner les familles dans leurs parcours de vie et concourir à l'épanouissement des enfants,
- 2) Garantir l'accès juste et équitable à tous les droits et services de toutes les personnes qui le nécessitent,
- 3) Soutenir l'animation locale de la vie sociale au travers des structures de proximité afin de favoriser l'orientation, l'intégration et la participation des habitants,
- 4) Améliorer l'accès et le maintien dans un logement digne et adapté aux besoins des publics notamment les plus vulnérables / fragiles,
- 5) Faciliter l'insertion sociale et professionnelle et les parcours de formation notamment pour les familles monoparentales et les jeunes

La convention a pris fin en décembre 2024.

A ce jour, une démarche de bilan, d'évaluation et de réécriture de la Convention Territoriale Globale est en cours de cadrage et va être menée conjointement par la Ville de Bordeaux et la CAF de la Gironde dans les mois à venir pour aboutir à une nouvelle convention 2025-2029.

En conséquence, je vous demande Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- S'engager à signer la convention renouvelée à l'issue de la démarche mentionnée précédemment dans le courant de l'année 2025.

### **ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Non participation au vote de Monsieur Marik FETOUH  
ABSTENTION DU GROUPE BORDEAUX ENSEMBLE  
ABSTENTION DU GROUPE ROUGE BORDEAUX ANTICAPITALISTE

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 11 mars 2025

P/EXPEDITION CONFORME,

**Madame Fannie LE BOULANGER**